

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 558

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 3

À l'alinéa 9, après le mot :

« conservation »

insérer les mots :

« lorsque leur création résulte, pour tout ou partie, d'enjeux de protection ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision des termes juridiques pour faciliter l'application et l'interprétation du texte.